

BULLETIN D'INSCRIPTION

Règlement du concours photo 2026 « Le bois dans tous ses états »

- 1. Âge :** Le concours photo s'adresse à un public **de 7 à 17 ans** sous réserve d'acceptation de leurs parents .
- 2. Thème :** « *Le bois dans tous ses états* ».

Ce concours vise à valoriser le bois dans une exposition au conservatoire du meuble de St Loup sur Semouse.

- 3. Modalités :** Pour participer, il suffit aux parents des participants mineurs, d'envoyer entre le 6 juillet et 17 août 2026 à minuit, au maximum une photo numérique prise par le participant mineur, à l'adresse mail : coordinationanimation@saint-loup.eu, en indiquant les nom-prénom, date de naissance, adresse complète, téléphone, mail du participant, titre de la photo et lieu où elle a été prise.
Les retouches sur les photos sont interdites Le cliché doit être original, au format jpg. Poids conseillé 500 ko (pour un format d'impression 21X29,7 cm). Les photos en noir et blanc sont acceptées.
- 4. Restrictions :** Pour un souci de droit à l'image, aucune photo contenant un ou plusieurs visages identifiables ne sera retenue pour le concours. Les photos seront libres de droit et d'usage pour le CCASC de St Loup sur Semouse.
- 5. Réception :** Pour participer au concours, les photos devront être prises et envoyées au CCASC entre le 6 juillet et le 17 août 2026. **Seuls les envois numériques seront pris en compte.** Le CCASC ne saurait être tenue responsable de la mauvaise réception (ou la non réception) des photographies.
- 6. Exposition :** Jusqu'à 30 des jugées meilleures photographies pourront être exposées au conservatoire du meuble à partir du 19 septembre 2026. Si le CCASC estime que le nombre de photos reçues et éligibles n'est pas suffisant, il se réserve le droit d'étendre exceptionnellement la période du concours. Le CCASC se réserve le droit d'augmenter le nombre de photos exposées si le nombre de photos reçues le permet.
- 7. Évaluation :** Le jury se réunira le 20 septembre 2026 et sera composé de membres du CCASC et d'élus de la commune de St Loup sur Semouse qui voteront pour le 1 premier prix selon leur appréciation esthétique mais aussi en fonction de la netteté, la composition, le contenu et l'originalité de la photographie. Le 19 septembre 2026, les visiteurs du conservatoire du meuble pourront également participer au vote à raison d'une voix par personne.
- 8. Lot : 1^{er} prix :** 4 entrées gratuites au parc pieds nus la Ferme Aventure à la Chapelle au Bois. Le lot sera remis au gagnant sous réserve de sa présence à la remise des prix le dimanche 20 septembre au conservatoire du meuble de St Loup sur Semouse. Le cas échéant, le 1er prix est à retirer par le gagnant dans un délai maximum de quatre mois à compter de l'annonce des résultats. Tout lot non réclamé restera la propriété du CCASC. Aucune contrepartie en argent ne pourra être demandée.
- 9.** Le CCASC se réserve le droit d'annuler ce concours en cas de force majeure. En aucun cas, sa responsabilité ne pourra être recherchée. La délibération des membres du jury et les résultats sont sans recours.
- 10.** En s'inscrivant à ce concours, les participants acceptent les dispositions du présent règlement.

FICHE D'INSCRIPTION

LE PARTICIPANT :

NOM : PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../..... ÂGE :

ADRESSE :

.....
CODE POSTAL : COMMUNE :

TÉLÉPHONE :

MAIL :

NOM et PRÉNOM DES PARENTS :

Père :

Mère :

Responsable légal :

LIEU(X) PRÉCIS DE LA PHOTO:

TITRE DE LA PHOTO :

DATE (de prise de la photo) : / /

Signature du ou des responsables légaux, précédée de la mention « lu et approuvé » :

ATTENTION : L'inscription au concours photo n'est validée qu'après lecture et signature du règlement par les parents de l'enfant participant ou le participant adulte.

Bulletin d'inscription à renvoyer avant le 17 août 2026 à :

CCASC

14 bis rue de la Viotte – 70800 Saint Loup sur Semouse

Pour tous renseignements, appelez-le : 06.85.18.79.45